



Strasbourg, le 5 octobre 2009

CDL-DEM-OJ(2009)002ann  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION  
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES**

**(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)**

**Jeudi 11 juin 2009 de 14h30 à 17h00**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispositions constitutionnelles pour l'amendement de la Constitution

Ce projet de rapport ([CDL-DEM\(2009\)008](#)) fait suite aux précédentes discussions au sein de la sous-commission ([CDL-DEM\(2009\)007](#); [CDL-DEM\(2009\)004](#); [CDL-DEM\(2009\)005](#)).

La Sous-commission est invitée à discuter ce projet de rapport et à décider de la suite de la procédure en vue de sa finalisation.

3. Rapport sur les notions de bonne gouvernance et bonne administration

Le projet de rapport sur les notions de bonne gouvernance et bonne administration ([CDL\(2009\)108](#)) fait suite à des discussions préalables ([CDL\(2008\)091](#); [CDL\(2009\)052](#)).

La Sous-commission est invitée à discuter ce projet de rapport et ses conclusions en vue de le soumettre à la Session Plénière samedi le 10 octobre.

4. Rapport sur la prééminence du droit/rule of law

Dans sa Recommandation [1594](#), l'Assemblée parlementaire a invité la Commission de Venise à étudier la notion de *rule of law* / prééminence du droit. Suite aux discussions qui ont eu lieu au sein de la précédente réunion de cette sous-commission sur la base du papier préparé par le Professeur Martin Loughlin sur "*The Rule of Law in European Jurisprudence*" ([CDL-DEM\(2009\)006](#)), la Sous-commission est désormais invitée à examiner et à approuver l'avant-projet de plan pour le rapport qui sera préparé sur ce sujet ([CDL-JD\(2009\)004](#)).

5. Autres questions